

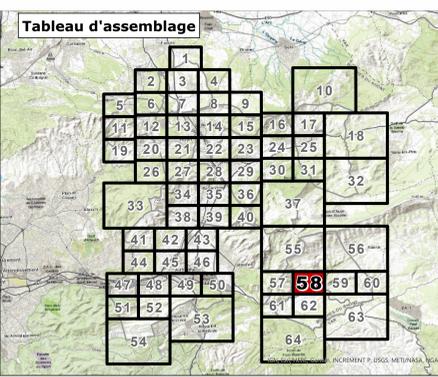
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
58

PLU approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLU

- ALÉA RUISSELLEMENT**
- Aléa très fort
 - Aléa moyen à forte hauteur
 - Aléa moyen
 - Aléa faible
 - Aléa résiduel
- CLASSE RUISSELLEMENT**
- Classe
 - R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
 - M = Maitrise / A = Autre / S = Secteur de projet
 - Serres et tunnels agricoles autorisés
- Porter à Connaissance - PAC Huveaune

Prescriptions complémentaires

- ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**
- ZS de priorité 1 (P1)
 - ZS de priorité 2 (P2)
 - ZS de priorité 3 (P3)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU**
- Périètre de protection immédiate
 - Périètre de protection rapproché

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Élément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

